



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2023

### Avis d'impôt établi en 2024

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 11 624 235 456

Référence de l'avis : 24 77 A322473 50

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

HAMEAU DE VILLEMENEUX  
19B GRANDE RUE VILLEMENEUX

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 19 42 9019838789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77016

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

\* (service gratuit + coût de l'appel)

DESBORDES ANAIS  
HAMEAU DE VILLEMENEUX  
19B GRANDE RUE VILLEMENEUX  
77170 BRIE COMTE ROBERT

### Somme qui vous est remboursée

**1 671,00 €**

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024  
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 3000 3006 850X XXXX XXX2 634

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence : 23 656**

**Nombre de parts : 1,50**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

# Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 11 11 624 235 456

Déclarant 1 - Nom de naissance : DESBORDES

# Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Salaires.....		19933		
Autres revenus imposables.....		6351		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		26284		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	2628		
Salaires, pensions, rentes nets.....		23656		23656
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>23656</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>23656</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				739
Décote.....				- 539
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				<b>200</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	<b>Montant déclaré</b>		<b>Montant retenu</b>	
Frais de garde des jeunes enfants.....	4612		3500	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 1750
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1550
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2023 dû <sup>53</sup> :				- 1550
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 381
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :				- 48
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 716
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2023 : .....</b>				- 1263
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>			<b>CSG-CRDS</b>	<b>PSOL</b>
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :			- 230	- 178
Prélèvements sociaux à 17,2% nets : .....			- 230	- 178
<b>Solde des prélèvements sociaux 2023<sup>53</sup> :</b>				- 408

## LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

1671

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence<sup>25</sup>.....

23656

#### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1  
16394

Enfant(1)  
8228

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16741

= 12627

#### PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

#### AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....

**11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.